

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 22/06/2017

SEANCE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE

Catherine HOWARD quitte la séance après le point 4 et donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI donne procuration à Francis ARTIGUE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h45.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la circulaire du ministère de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et de la date impérative du 30 juin 2017. Par conséquent, Monsieur le Maire met en place le bureau de vote pour élire les 3 délégués titulaires et les 3 suppléants.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Jean-Claude DELAS et David PAMBRUN.

L'élection ayant lieu sur scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, Monsieur le Maire constate, avant l'ouverture du scrutin qu'une liste « Majorité municipale » a été déposée :

Camille DENAGISCARDE
Monique GAILHOU
Jean-Claude DELAS
Marie-Thérèse BRUZAUD
Régis PIERROT
Blandine CARATY

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

Nombre de votants	14
Suffrages exprimés	11
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Liste majorité municipale	11

Délégués titulaires :

Camille DENAGISCARDE
Monique GAILHOU
Jean-Claude DELAS

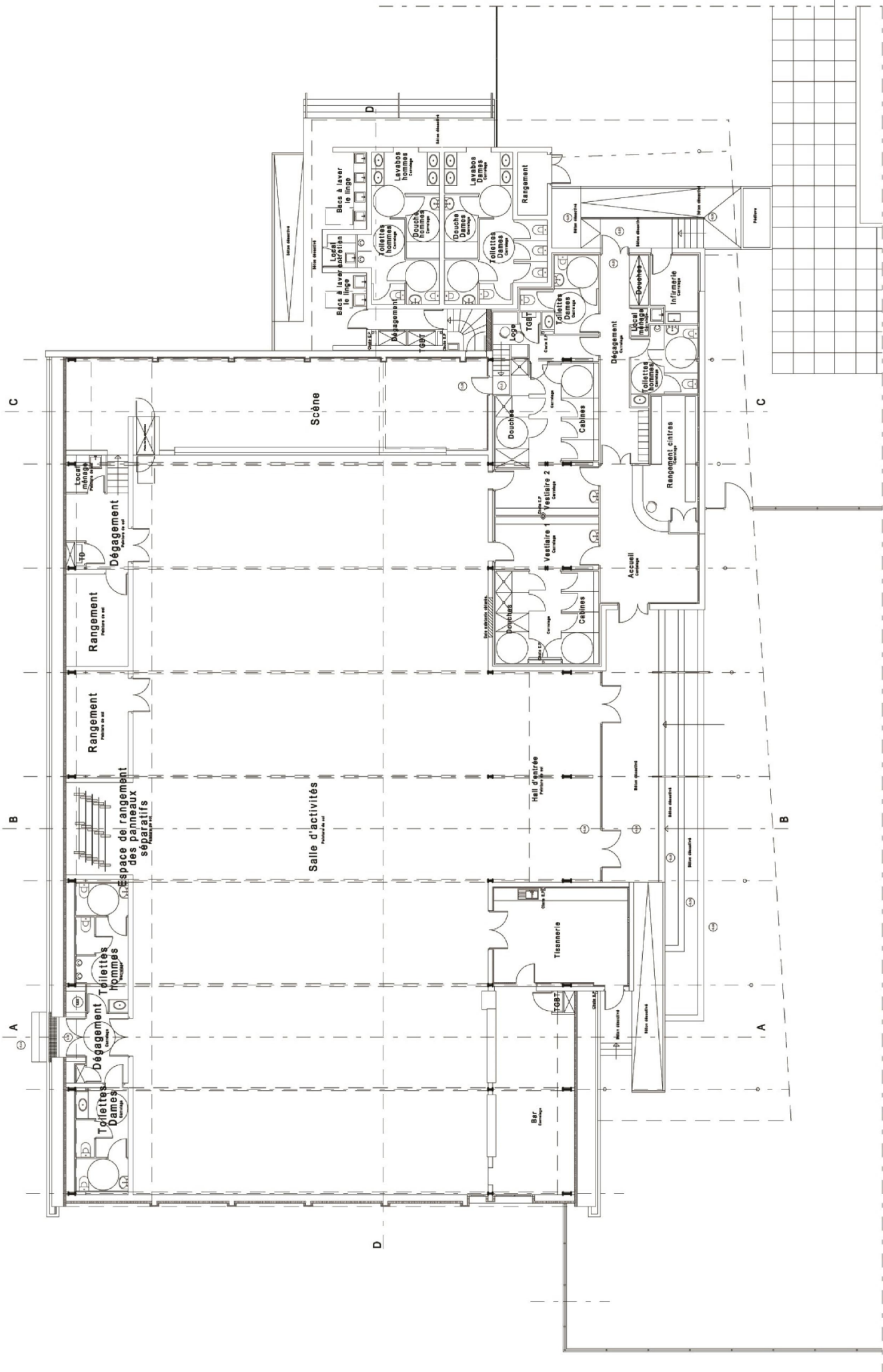
Délégués suppléants :

Marie-Thérèse BRUZAUD
Régis PIERROT
Blandine CARATY

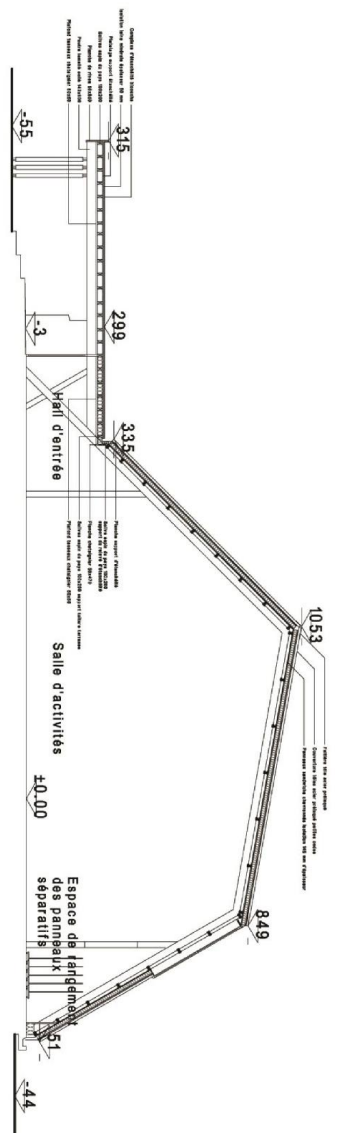
3. Présentation du projet de réhabilitation du complexe du Rensou par le maître d'œuvre

Monsieur le Maire et l'architecte Bernard MALE présentent le projet de réhabilitation du complexe du Rensou.

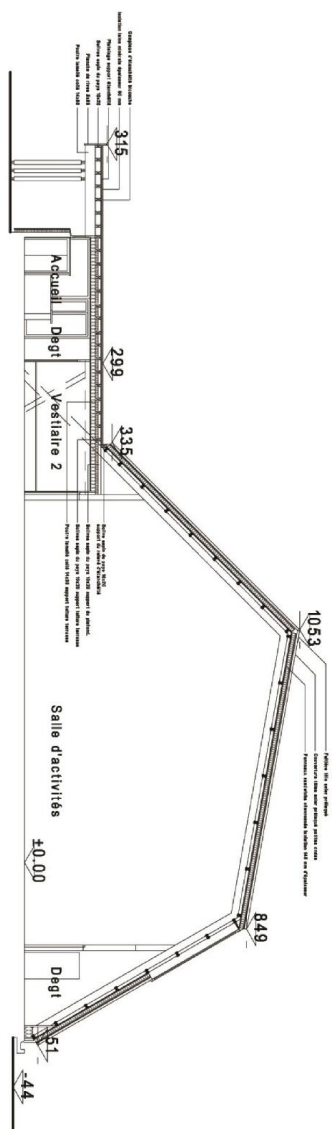
Ce projet est composé de la rénovation de la salle polyvalente et des vestiaires (1 165 000 € HT) ainsi que des sanitaires du camping (141 000 € HT). Le montant total des travaux est estimé à 1 306 000,00 € HT.



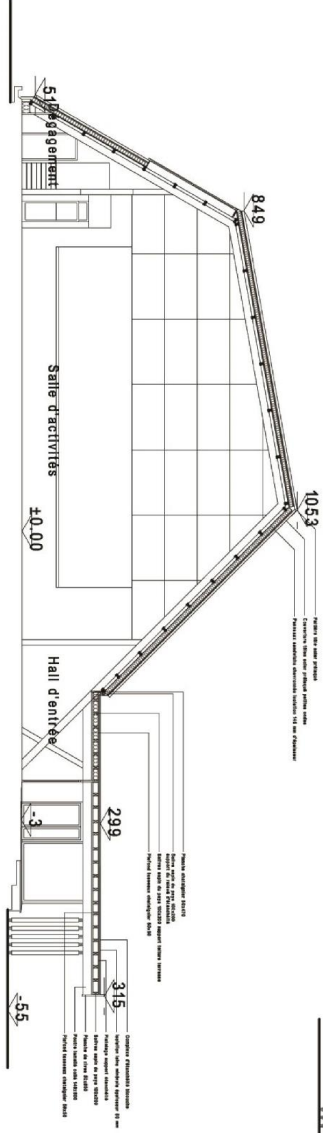
Plan de Rez de Chaussée - Projet



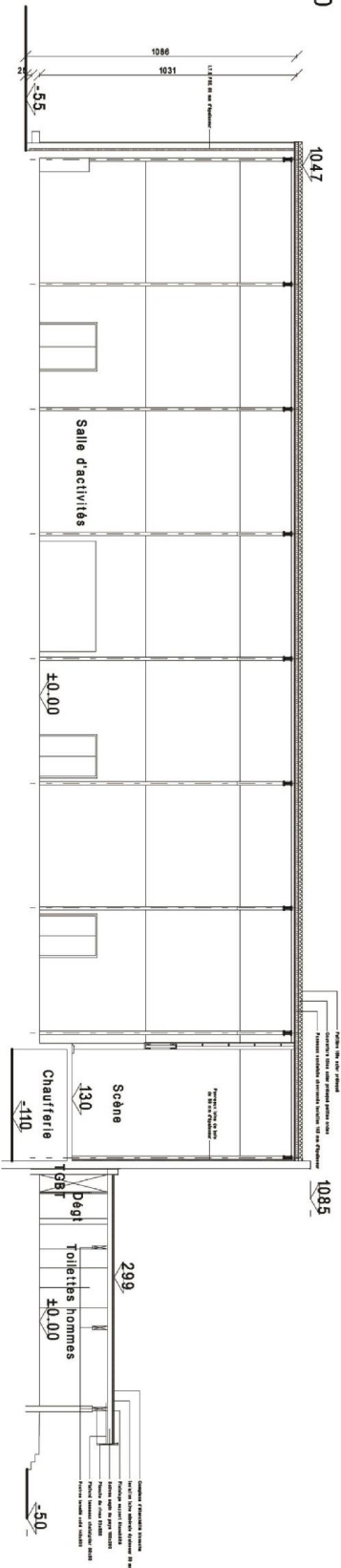
Coupe AA - Projet
Echelle 1/200



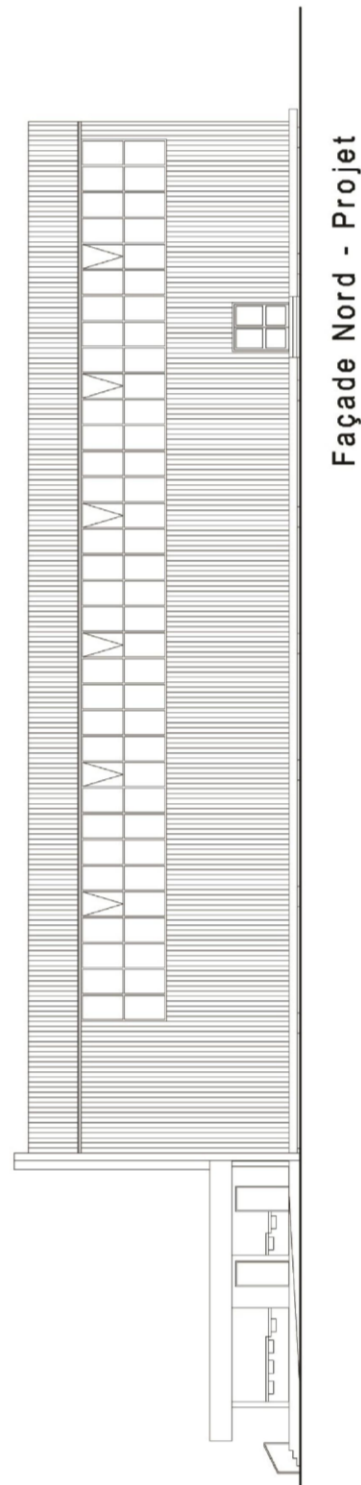
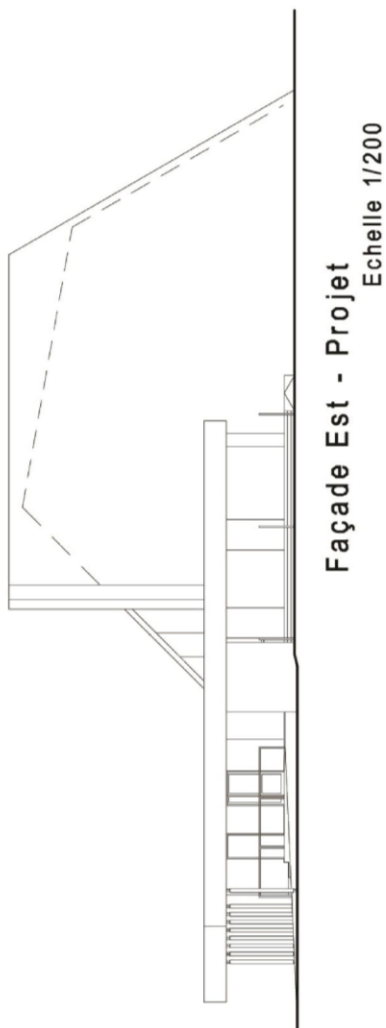
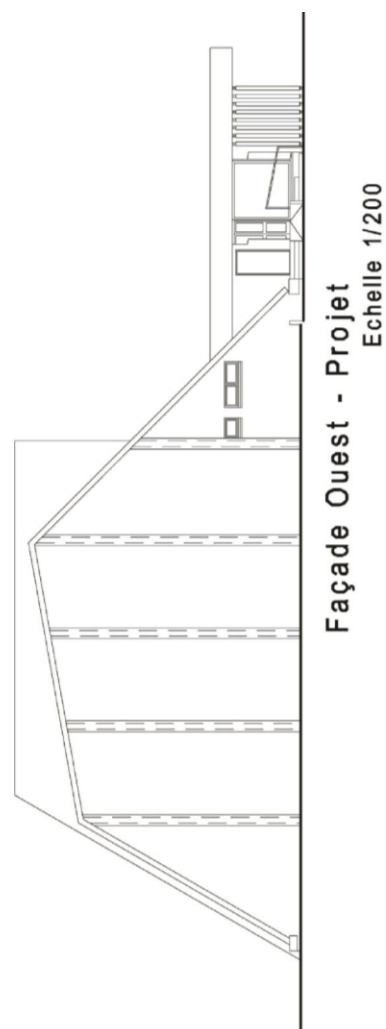
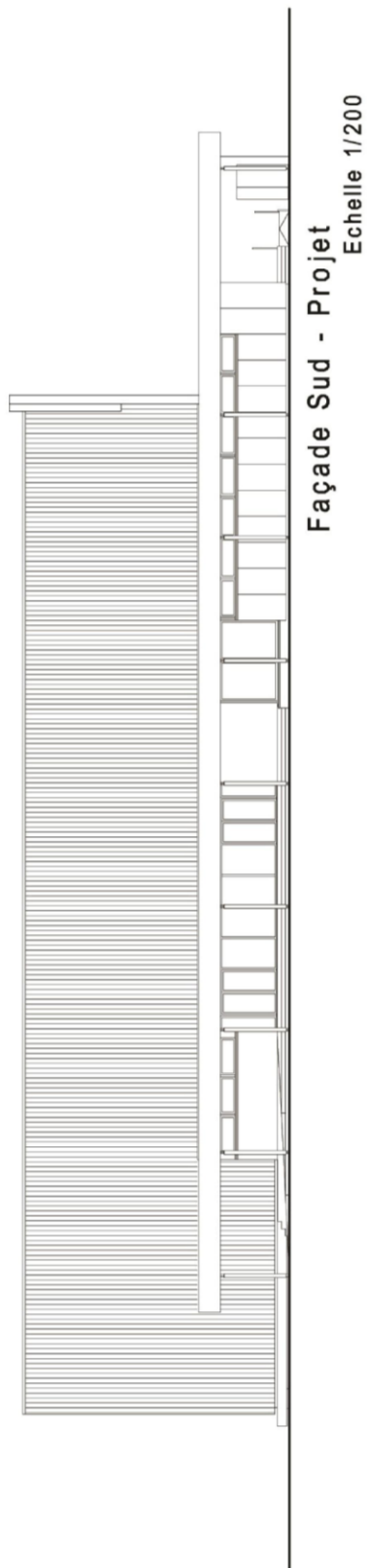
Coupe BB - Projet
Echelle 1/200

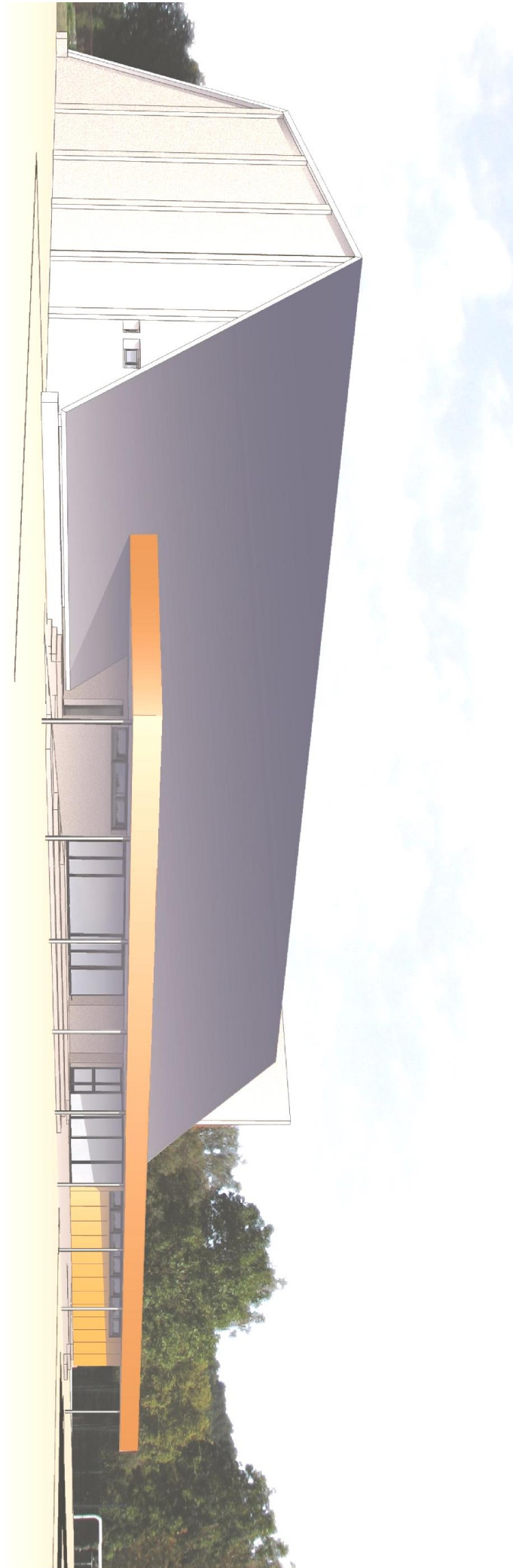


Coupe CC - Projet
Echelle 1/200



Coupe DD - Projet





Vue en perspective du projet

Commune de Tournay

Réhabilitation de la salle polyvalente et des vestiaires. Construction des sanitaires du camping

Estimations lot par lot.

Récapitulatif.

N°	Lot	A salle polyvalente et vestiaires	Sanitaires camping	Total
1	Dépose, démolitions et désamiantage.	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €
2	Gros-œuvre.	120 000,00 €	33 000,00 €	153 000,00 €
3	Charpente et couverture métallique	226 500,00 €	0,00 €	226 500,00 €
4	Charpente bois.	104 500,00 €	15 000,00 €	119 500,00 €
5	Etanchéité.	28 500,00 €	6 500,00 €	35 000,00 €
6	Serrurerie.	10 000,00 €	7 500,00 €	17 500,00 €
7	Menuiseries aluminium.	75 000,00 €	1 500,00 €	76 500,00 €
8	Menuiseries bois.	43 000,00 €	8 000,00 €	51 000,00 €
9	Cloisons sèches et plafonds suspendus.	46 000,00 €	2 500,00 €	48 500,00 €
10	Cloisons isothermes pour cuisines collectives.	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
11	Revêtements scellés.	35 000,00 €	16 500,00 €	51 500,00 €
12	Plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation.	176 500,00 €	38 000,00 €	214 500,00 €
13	Electricité.	98 000,00 €	6 000,00 €	104 000,00 €
14	Peinture.	62 000,00 €	2 500,00 €	64 500,00 €
15	Elévateur P.M.R.	15 500,00 €	0,00 €	15 500,00 €
16	Cloisonnements mobiles	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
17	V.R.D	24 500,00 €	4 000,00 €	28 500,00 €
120	Total H.T :	1 165 000,00 €	141 000,00 €	1 306 000,00 €

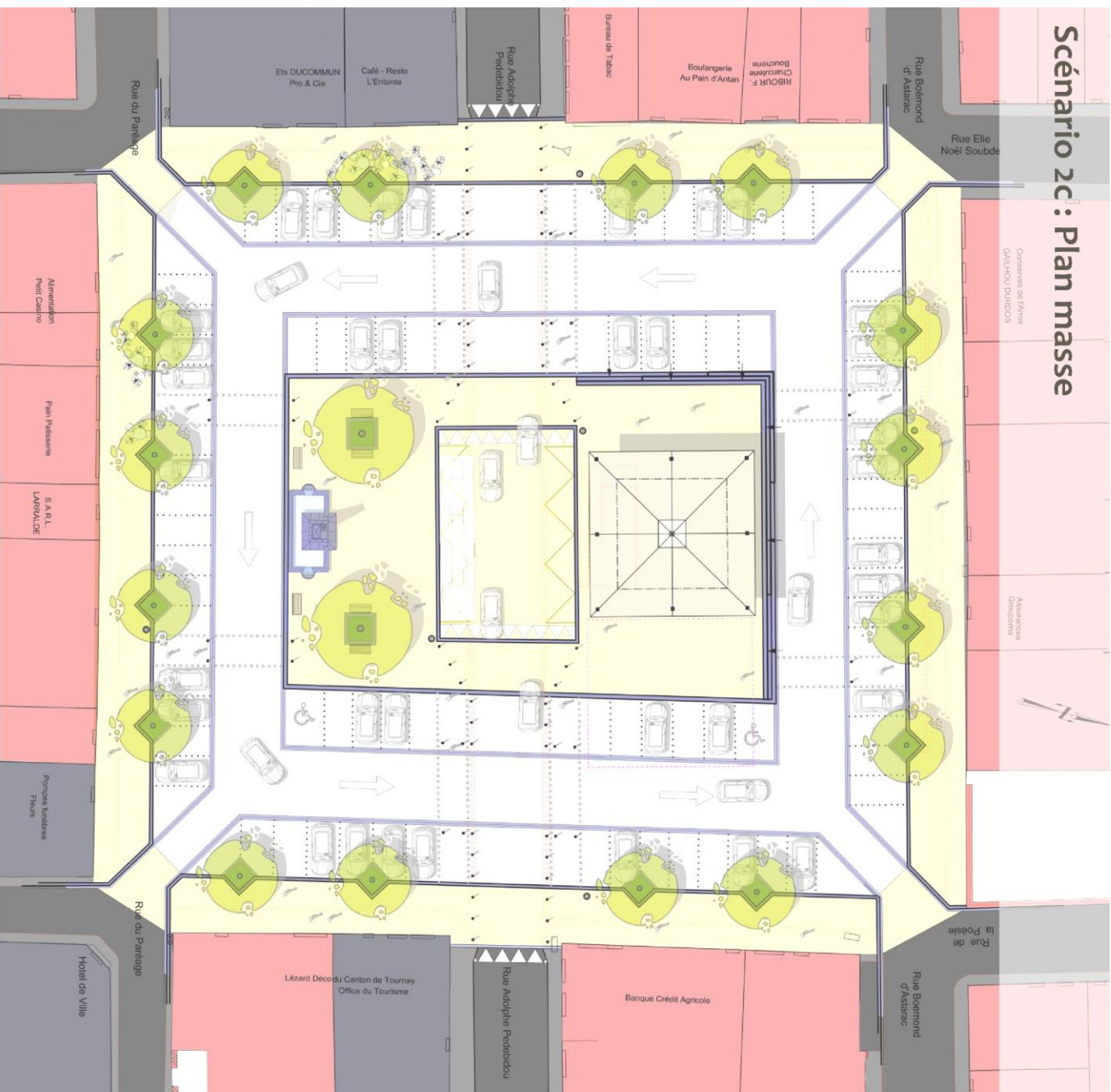
Monsieur le Maire propose d'approuver le projet présenté et de lancer la consultation des entreprises pour un projet total de 1 306 000,00 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les absences de Monsieur Francis ARTIGUE et Madame Muriel ROSSI.

4. Présentation du projet de requalification de la place d'Astarac par l'équipe de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire et l'équipe de maîtrise d'œuvre présentent le projet retenu du réaménagement de la place d'Astarac. Ils rappellent que sur les 3 scénarios proposés au Conseil municipal du 13 avril 2017, c'est le scénario 2 qui avait été retenu et qui a donc été approfondi. Le chiffrage reste à finaliser par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Scénario 2c : Plan masse



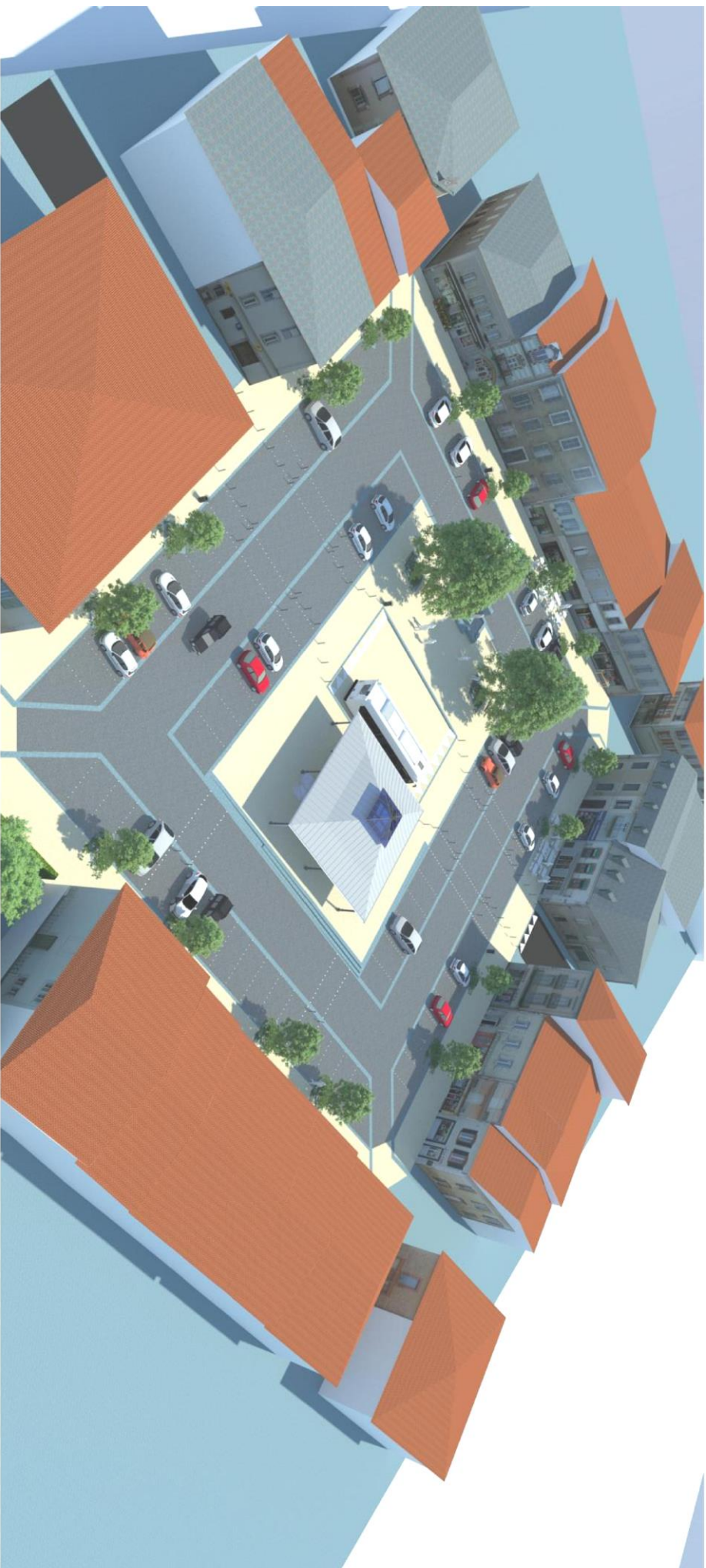
Le scénario 2c

- > Place entièrement en « plateau »
- > Bordures et caniveaux transversaux à la RD filants
- > Bordures basses (vue 2 cm) pour le trottoir périphérique et le carreau central
- > Espace piéton central rectangulaire: Halle; arrêts bus; fontaine du souvenir (recul 8,70m pour les cérémonies); 2 arbres d'ombrage; emmarchements enveloppants
- > 79 places + 2 places PMR
- > Très larges « trottoirs » de 5 m ombragés ponctuellement par 16 arbres de moyen jet
- > Halle carrée 13x13m (piliers)

Scénario 2c : Vue aérienne a



Scénario 2c : Vue aérienne b



Scénario 2c : Perspective au sol 1



Scénario 2c : Perspective au sol 2



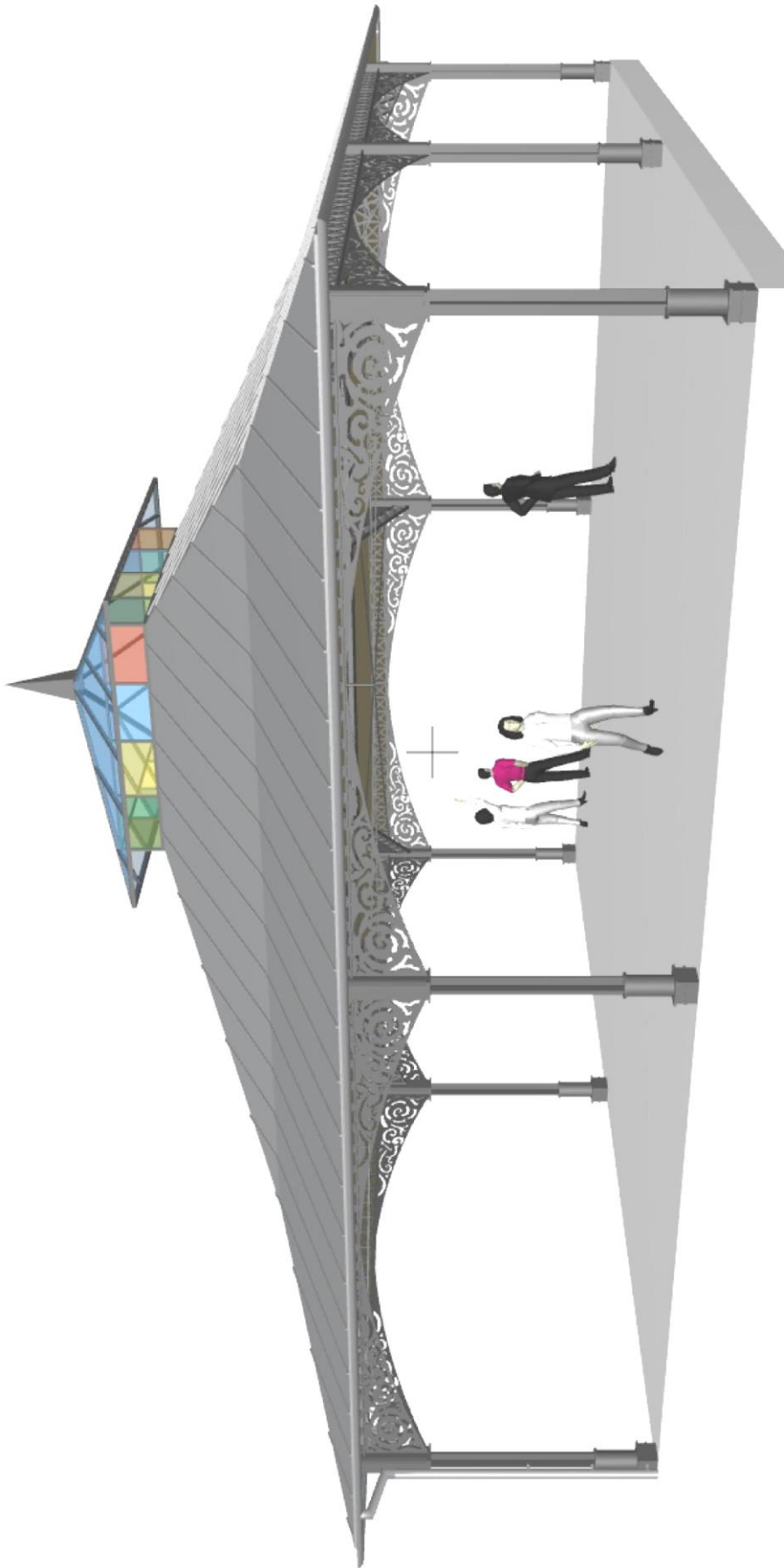
Scénario 2c : Perspective au sol 4



Scénario 2c : Perspective au sol 7



La halle : perspective 1



Quartier : Création d'une halle sur la place d'Astarac Place d'Astarac , TOURNAY, 65190, N° de plan PC-00	Projet	Maire d'ouvrage Commune de TOURNAY	
		Échelle : A3	N° du projet : 365
		Type Perspective 1	

Monsieur Francis ARTIGUE demande si le retournement des bus sera toujours possible sur la place. Monsieur le Maire indique que cela ne sera plus possible car cela supprimerait trop de places de stationnement compte tenu des rayons de braquage importants.

Monsieur le Maire fait remarquer que les voitures pourront se garer devant les terrasses de bar.

Monsieur Francis ARTIGUE indique qu'il trouve le projet intéressant mais que la halle est de trop. Monsieur le Maire répond que c'est justement la halle qui marquera le plus l'aménagement de la place.

Le projet est adopté avec les votes contre de Monsieur Francis ARTIGUE et Madame Muriel ROSSI.

5. Avis sur l'arrêté préfectoral fixant les prescriptions spécifiques à la station d'épuration de Tournay

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet d'arrêté concernant la station d'épuration. Il propose d'y donner une suite favorable mais demande à Madame Blandine CARATY de solliciter l'avis de l'agent du Conseil Départemental en charge de ces problématiques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Situation de la décharge du Moura

Monsieur le Maire fait état aux membres du Conseil des problèmes de salubrité publique sur la décharge du Moura. En effet, les déchets sont entassés par les usagers à l'intérieur, voire à l'extérieur de la décharge en dépit de toute règle de sécurité.

Pour rappel, c'est la commune qui est propriétaire de la parcelle sur laquelle est située la décharge (parcelle A 402), mais c'est la communauté de communes (anciennement SIVOM) qui exploite la décharge en vertu d'une mise à disposition par une délibération du Conseil municipal du 17 juin 1992.

Monsieur le Maire propose ainsi de mettre fin à cette mise à disposition avec installation d'un panneau d'interdiction de déposer des déchets sous réserve de la mise en demeure de fermer administrativement la décharge.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Appel à projets EHPAD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'ASEI a indiqué à la commune que le projet qu'elle portait sur Tournay n'a pas été retenu dans le cadre de la procédure conjointe entre l'ARS et le Département. Monsieur le Maire déplore que les conseillers départementaux ne se soient pas mobilisés pour défendre le projet et rappelle que la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros est la seule intercommunalité du département à ne pas avoir de maison de retraite.

TRAVAUX

8. Travaux au cimetière suite à la reprise des concessions au cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune avait lancé en 2013 une procédure de reprise des concessions des tombes non entretenues. Après la partie administrative de reprise, il convient de procéder à la reprise physique des tombes. Le montant des travaux est estimé à 80 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de lancer la consultation de reprise physique des tombes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

9. Affiliation au régime d'assurance chômage

Monsieur le Maire signale que les collectivités territoriales sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage que les employeurs du secteur privé.

Le secteur public repose sur le principe de l'auto-assurance. Les collectivités territoriales ne cotisant pas à l'URSSAF, la charge de l'indemnisation leur incombe totalement. Les articles L. 5424-1 et L. 5424-2 du code du travail, permettent à certains employeurs publics d'adhérer volontairement au régime d'assurance-chômage pour leurs personnels non titulaires. En cas d'adhésion, l'employeur public est soumis à la réglementation mise en œuvre par l'URSSAF.

Concluant qu'il est intéressant pour la collectivité d'adhérer à ce régime pour éviter le versement d'allocations de chômage Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au régime de l'assurance-chômage pour une durée de 12 ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

10.Demande de subvention FSIPL et fonds européens pour la réhabilitation du complexe du Rensou

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2016-1 du 19 janvier 2016 et n°2016-67 du 13 décembre 2016. Afin de compléter le plan de financement, il propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat et des fonds européens pour aboutir, pour un projet estimé à 1 396 772,50 € HT, au plan de financement suivant :

Département : 699 000 €
Commune : 419 172,50 €
Etat (DETR 2017) : 116 000 €
Fonds européens (LEADER) : 90 000 €
Etat (FSIPL 2017) : 64 100 €
Région : 8 500 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune nouvelle de la demande de subvention de 200 000 € adressée à la communauté de commune.

11.Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 688,50 € pour la commune de Tournay.

Monsieur le Maire propose donc de participer à hauteur de 688,50 € au Fonds de Solidarité Logement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12.Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer budgétairement les travaux du SDE au chapitre 20 alors que cela avait été prévu au

chapitre 21. Il propose de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	20	2041582	102	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – AUTRES BATIMENTS	20 000,00 €
TOTAL						20 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2138	102	CONSTRUCTIONS – AUTRES CONSTRUCTIONS	-20 000,00 €
TOTAL						-20 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Location de la salle de la Halle à Pro'Confort

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Pro'Confort souhaite louer la salle de la Halle pour organiser un repas pour le Club de l'Amitié de l'Arros le 7 juillet 2017.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des frais de location à 200 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Tarifs de l'ALSH de mai à août 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de mai à août 2017. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes du 17 mai 2017 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 8 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Inter-centre Trie sur Baïse du 20 juillet 2017 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €
- Mini-camp Bernadets du 20 au 21 juillet 2017 : Quotient 1 : 32 €, Quotient 2 : 34 €, Quotient 3 : 36 €, Quotient 4 : 38 €, Quotient 5 : 40 €, Quotient 6 : 42 €
- Tarbes Equestria du 28 juillet 2017 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €

- Mini-camp Marciac du 2 au 4 août 2017 : Quotient 1 : 73 €, Quotient 2 : 77 €, Quotient 3 : 81 €, Quotient 4 : 86 €, Quotient 5 : 91 €, Quotient 6 : 96 €
- Piscine Marciac du 4 août 2017 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Mirande du 11 août 2017 : Quotient 1 : 19 €, Quotient 2 : 20 €, Quotient 3 : 21 €, Quotient 4 : 23 €, Quotient 5 : 25 €, Quotient 6 : 27 €
- Asque du 25 août 2017 : Quotient 1 : 14 €, Quotient 2 : 15 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 18 €, Quotient 6 : 19 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

15.Location du terrain du camping à l'association organisatrice du salon 4X4

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Pyren'Evasion souhaite louer le terrain du camping municipal pour organiser un salon du tout terrain (Off-Road) du 22 au 24 septembre 2017. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location à 200 € et de mettre le terrain derrière à disposition gratuitement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

16.Demande de cession d'un chemin rural

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'offre faite par Monsieur Gérard PAMBRUN pour l'acquisition du chemin qui relie le chemin de Bernadets-Dessus à la RD11. Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. Par la suite, une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière. Le chemin continuant de l'autre côté de la RD11, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bout du chemin est actuellement exploité illégalement par Monsieur René BARREAC et qu'il conviendra de lui proposer de l'acheter ou d'arrêter son exploitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de constater la désaffectation du chemin rural, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et d'organiser une enquête

publique sur ce projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur David PAMBRUN.

17.Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1489 (18 rue Padouen-Debat)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18.Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle B n°803 (6 rue du 8 mai 1945)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

19.Demande de subvention de fonctionnement du Club de l'amitié de l'Arros

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention au Club de l'amitié de l'Arros de 500 €. Il rajoute qu'il précisera au Président de l'association qu'à partir de 2018, la commune offrira le repas uniquement aux adhérents de l'association qui ont leur domicile dans le périmètre de l'ancien canton de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention a été adressée à la mairie après l'envoi des convocations. Il propose de reconduire la subvention de l'association du jumelage Tournay – La Vraie Croix de 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition d'adhésion à l'association des territoires touristiques. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également le Conseil de la nécessité de vendre un tracteur communal de marque Kubota, modèle B8200, qui n'a pas la puissance nécessaire pour pouvoir y fixer une épareuse. Monsieur Emilien DESPAUX, demeurant à Sainte-Dode, souhaite l'acquérir pour 1 500,00 €. Monsieur le Maire propose d'accepter cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD évoque la fin de l'année scolaire et informe de la poursuite des 4,5 jours hebdomadaire d'école pour l'année suivante car il n'y a pas assez de recul pour pouvoir changer d'organisation.

La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE